



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Montescot
Dépt. des Pyrénées-Orientales

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2012

L'an deux mille douze, le premier mars à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel MARTIN, Maire.

Présents : Mmes HUMBERT, DARDENNE, MM. CLARIMON, GRATACOS, MM. FERNANDEZ, GIMENEZ, RAMIA, MMES BENEZET, MAZODIER, HUGUEN-RIGAILL, PERARNAUD, VILLARD (arrivée à 18h51).

Absents excusés : M. LECOINTE

Mme ALBERNY (arrivée à 20h18) procuration à Mme HUMBERT, Mme MATHEU procuration à Mme PERARNAUD, M. HUESCA procuration à M. CLARIMON

Secrétaire : Mme BENEZET

Date de la convocation : 22 février 2012

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2011 a été adopté à l'unanimité des présents.

Une délibération sur la commission déchèterie est rajoutée à l'ordre du jour.

I/ AFFAIRES GÉNÉRALES

- **LOTISSEMENT COMMUNAL « LES MARGUERIDETTES » : Îlot 4**
Délibération N° 2012/001

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer 4 nouvelles parcelles sur l'îlot 4 du lotissement communal « Les Margueridettes », de choisir M. René DEVIC, géomètre, pour établir le document d'arpentage et de fixer le prix de vente de ces parcelles.

Il présente les modalités de commercialisation de la convention à intervenir avec les particuliers pour la réservation des terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 1 voix contre (Mme MATHEU), 14 voix Pour.

- APPROUVE le choix du géomètre

- FIXE le prix de vente à 280 € TTC le m².

- INDIQUE les modalités de commercialisations dans l'ordre de priorité suivant :

1/ Primo accédants

2/ Résidents Montescotois

3/ Personnes qui ont dû vendre à la suite d'un évènement familial (divorce, veuvage ...).

4/ Autres convenances personnelles

- APPROUVE la convention à passer entre l'acquéreur et le vendeur pour la réservation des terrains.

Le délai de réservation est fixé à 3 mois. La commune s'engage à restituer l'acompte fixé à 5 % du prix de vente total en cas de désistement de l'acquéreur.

- DONNE DÉLÉGATION à Monsieur le Maire pour les signatures des conventions et des actes de vente et l'autorise à déléguer ces signatures à Monsieur CLARIMON, 1^{er} Adjoint.

- **INTEMPÉRIES DU 21 NOVEMBRE 2011 : DEMANDE DE SUBVENTION**
Délibération N° 2012/002

Monsieur le Maire rappelle les dégâts occasionnés par l'épisode pluvio-orageux du 21 novembre 2011.

Il propose donc à l'Assemblée de solliciter une subvention auprès de l'État, dans le cadre du « Fonds de Solidarité ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de son Président,
- SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du « Fonds de Solidarité ».
- ADOPTE le plan de financement suivant :

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Dépenses : | 50 458.00 € |
| Montant des travaux : | 50 458.00 € |
| Recettes : | 50 458.00 € |
| Subvention Etat : | 20 183.00 € |
| Autofinancement commune : | 30 275.00 € |

- **COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :**
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
Délibération N° 2012/003

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission intercommunale se substitue aux commissions communales des impôts directs en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Il propose de désigner 4 délégués, soit un par impôts :

- Mme Myriam DARDENNE pour la taxe d'habitation
- Mme Martine HUMBERT pour la taxe foncière
- Mme Véronique VILLARD pour la taxe foncière sur le non bâti
- Mme Jocelyne HUGUEN pour la cotisation économique et sociale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le choix des délégués

- **DÉLÉGUÉS DÉCHETTERIE**
Délibération N° 2012/004

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que suite à la démission du membre délégué titulaire de la commission déchetterie, il convient de désigner un nouveau membre.

- M. Robert CLARIMON propose sa candidature comme membre titulaire
- Mme Jocelyne HUGUEN se propose comme déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE ces deux candidatures

- **COMMISSION BIBLIOTHÈQUE**
Délibération N° 2012/005

Monsieur Robert CLARIMON présente au Conseil Municipal le projet global d'animation et de Financement de la bibliothèque municipale pour l'année 2012.

Il propose de demander une subvention au Conseil Général.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer la dotation globale annuelle de la Bibliothèque à 3600 euros pour 2012, servant à financer l'achat d'ouvrages ainsi que les animations.
- DECIDE d'allouer une dotation exceptionnelle de 1200 euros pour l'achat d'ouvrages destinés au fonds documentaire.
- DIT qu'une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général pour soutenir le développement du fonds documentaire.

II/ FINANCES

• DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Résultats des comptes 2011 :

| | | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|---------------------------|----------------|----------------|
| Réalizations de l'exercice | Section de Fonctionnement | 1 257 697,64 € | 1 237 089,94 € |
| | Section d'Investissement | 693 233,71 € | 556 015,91 € |

| | | | |
|----------------------------|---------------------------|--------------|--------------|
| Reports de l'exercice 2010 | Section de Fonctionnement | | 163 617,34 € |
| | Section d'Investissement | 116 379,57 € | |

| | | |
|-------|----------------|----------------|
| Total | 2 067 310,92 € | 1 956 723,19 € |
|-------|----------------|----------------|

| | | | |
|---|---------------------------|--------------|--------------|
| Restes à réaliser 2011 à reporter en 2012 | Section de Fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € |
| | Section d'Investissement | 125 331,00 € | 444 527,00 € |

| | | |
|--|--------------|--------------|
| Total des restes à réaliser à reporter en 2012 | 125 331,00 € | 444 527,00 € |
|--|--------------|--------------|

| | | | |
|-----------------|---------------------------|----------------|----------------|
| Résultat cumulé | Section de Fonctionnement | 1 257 697,64 € | 1 400 707,28 € |
| | Section d'Investissement | 934 944,28 € | 1 000 542,91 € |

| | | |
|--------------|----------------|----------------|
| Total Cumulé | 2 192 641,92 € | 2 401 250,19 € |
|--------------|----------------|----------------|

La conclusion du Conseil Municipal est qu'il faudra pour 2012 être plus attentif sur les dépenses.

L'état de la dette du budget communal est de 658 € par habitant.

Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition.

III/ QUESTIONS DIVERSES

- débat sur la politique jeunesse qui est d'un coût excessif
- Au sujet de la commission communale des impôts directs, il faut demander au Directeur des finances publiques de désigner deux personnes en remplacement de Mme MITJA qui n'habite plus la commune et de M. SALA démissionnaire de ses fonctions municipales. En effet, le quorum n'est plus atteint avec les seuls titulaires restants.

La séance est levée à 20 h 25

Fait à Montescot le 19 mars 2012

Le Maire,

Michel MARTIN